

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL DU 11 JUILLET 2025

La réunion du conseil communal a eu pour sujet la Charte communale du Design for All ainsi que le projet de réglementation de la circulation autour du «Schoulcampus Reebou».

Informations

Le bourgmestre M. Laurent Zeimet (CSV) a expliqué que suite aux inondations exceptionnelles de juillet 2021, la commune avait mandaté le bureau EPI, spécialisé dans la gestion des risques liés à l'eau, pour accompagner les habitants concernés et définir un catalogue de mesures complémentaires de protection contre les crues. M. Markus Ott du bureau EPI ainsi que MM. Guillaume Dejean et François Picardel du service technique ont informé le conseil communal sur l'état d'avancement de cette consultation et sur les premières mesures réalisées. La commune s'est ainsi dotée d'une station de mesure du niveau de l'Alzette à Bettembourg permettant un temps de réaction plus rapide en cas de crue. Les citoyens peuvent désormais accéder à un tableau de bord en ligne ainsi qu'à une page dédiée sur www.bettembourg.lu. Un guide communal des bonnes pratiques sera publié d'ici la fin 2025. (voir édition du BUET)

L'échevin M. Gusty Graas (DP) a présenté l'avis conjoint de neuf communes du bassin supérieur de l'Alzette dans le cadre de la consultation publique sur le quatrième cycle de gestion de l'eau (2027-2033). Le document de l'Administration de la gestion de l'eau (AGE) est jugé clair et bien structuré, et les communes y adhèrent globalement. Cependant, elles soulignent que les objectifs du cycle précédent n'ont pas été atteints : aucune masse d'eau au Luxembourg ne présente à ce jour un bon état écologique ou chimique. L'avis appelle à une planification plus efficace, une mise en œuvre plus rapide des mesures et une implication renforcée des acteurs locaux.

M. Graas a rappelé les efforts entrepris, notamment en matière d'assainissement, tout en regrettant la lenteur de certains projets, comme celui de la renaturation de l'Alzette, en raison de blocages administratifs et fonciers.

Charte communale du Design for All

L'échevin M. Jean Marie Jans (CSV) a présenté la Charte communale du Design for All. Ce document, élaboré par le service à l'Égalité des chances et la commission Seniors et Inclusion, formalise l'engagement de la commune à promouvoir le respect, la dignité et l'égalité sans discrimination liée à l'origine, au genre, à l'âge, au handicap, à l'orientation sexuelle ou à toute autre caractéristique.

La charte souligne également la nécessité de supprimer toutes les barrières à l'accès, y compris dans les domaines de l'information et du numérique. Elle met en avant l'importance d'une sensibilisation continue et d'une participation active des citoyens.

M. Jans a précisé que sur base de cette charte sera élaboré un plan d'action. Ce plan définira des objectifs, des actions, un planning et des critères d'évaluation.

Mme Sylvie Jansa (LSAP) s'est réjouie de cette charte qu'elle considère comme une avancée importante vers une meilleure accessibilité pour tous. Elle a toutefois regretté que l'entrée en vigueur de la législation sur l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite en juillet 2023, n'ait pas entraîné plus tôt des adaptations, notamment dans certains bâtiments existants. Elle a salué l'exemple positif du nouveau « Schoulcampus Ëm de Bëchel », entièrement conçu selon un principe d'accessibilité universelle.

M. Nicolas Hirsch (DÉI GRÉNG) a salué cette avancée, tout en soulignant que les défis les plus complexes restent à venir. Il a insisté sur la nécessité de définir ce qui doit être fait, à quel moment et de quelle manière, tout en tenant compte des contraintes budgétaires.

M. Patrick Kohn (ADR) a soutenu la charte mais a insisté pour que la commune l'applique elle-même pleinement, citant l'exemple de la Nuit des Merveilles, dont la billetterie uniquement en ligne peut exclure les personnes n'ayant pas accès à Internet. Il a suggéré l'ajout d'un point de vente physique.

Le bourgmestre a partagé cette remarque et a assuré qu'une solution plus inclusive serait mise en place dès la prochaine édition.

M. Alain Gillet (CSV) a salué la richesse du document et l'effort d'inclusion. Il a félicité le collège échevinal pour le travail important engagé, précisant que la mise en œuvre mobilisera tous les services communaux afin de garantir un environnement sans barrières pour tous à Bettembourg.

Le conseil communal a adopté à l'unanimité des voix la Charte communale du Design for All.

Classement comme patrimoine national

Le conseil communal a décidé à l'unanimité d'émettre un avis défavorable au classement comme patrimoine culturel national d'une maison située au 179 route de Luxembourg. La proposition de classement est jugée incompatible avec le développement d'un futur quartier résidentiel « Fankenacker 2 ».

Règlementation de la circulation

L'échevin M. Jean-Marie Jans (CSV) a présenté le projet de réglementation de la circulation autour du « Schoulcampus Reebou », situé dans le quartier résidentiel entre la route de Mondorf et la route de Peppange à Bettembourg. Bien que plusieurs mesures aient déjà été prises pour limiter le trafic de transit et sécuriser le chemin de l'école, un flux de véhicules persiste et continue à préoccuper le collège échevinal.



Le projet présenté en réunion publique le 28 avril prévoit la fermeture par des barrières des entrées des rues Mertens, Klensch, de la Montagne et Parc, le matin entre 7 et 9 heures. Pour donner suite aux observations et suggestions des riverains, le projet avait été adapté et soumis pour avis à la commission de la Mobilité. Constatant que les radars mobiles installés dans le quartier ont mis en évidence, par rapport à la période précédant la fermeture du pont Hammerel, une baisse du trafic dans le quartier, y compris sur la route de Mondorf, la commission a suggéré de continuer à analyser la situation avant d'installer les barrières.

En conséquence, le collège échevinal a proposé au conseil communal d'adopter la réglementation tout en retenant sa mise en vigueur au vu de l'évolution de la circulation dans le quartier, qui continuera à être observée et analysée.

Mme Linda Kunsch (LSAP) a souligné que son parti soutient pleinement le projet dans l'intérêt de la sécurisation du chemin scolaire. Elle a également mentionné l'avis plutôt négatif de la commission consultative de la Mobilité et a souligné l'importance de la prise en compte des avis de la commission. La conseillère a soulevé la question du maintien des blocs de béton de la rue du Parc.

M. Nicolas Hirsch (DÉI GRÉNG) a salué l'initiative, estimant que le trafic de transit n'a pas sa place dans un quartier résidentiel.

M. Jeff Gross (CSV) a précisé que la Commission avait recommandé de réévaluer la situation dans un an.

L'échevin Jean Marie Jans a remercié les conseillers pour leur soutien et a répondu à Mme Kunsch que le barrage de la rue du Parc n'a aucunement été mis en question.

Le conseil a adopté à l'unanimité des voix la réglementation de la circulation entre la route de Mondorf et la route de Peppange.

Finances communales

Le conseil communal de Bettembourg a réitéré son soutien fort au tissu associatif local en votant à l'unanimité l'octroi des subventions ordinaires aux sociétés et associations communales pour l'année sociale 2024. À cette occasion, le bourgmestre a salué la vitalité remarquable de la vie associative, qui joue un rôle essentiel dans la cohésion sociale de la commune.

L'échevin M. Jean Marie Jans a ensuite proposé de voter l'emprunt de 7 500 000 euros prévu au budget pour le financement des dépenses extraordinaires. M. Jans a ajouté que selon le calendrier effectif de finalisation et donc de facturation des travaux extraordinaires, il ne sera éventuellement pas nécessaire d'emprunter ce montant entièrement.

M. Guy Frantzen (LSAP) a indiqué que son parti s'abstiendrait de ce vote, en cohérence avec sa position sur le budget. Il a exprimé des inquiétudes sur le caractère trop léger de cette approche, dans un contexte macroéconomique incertain et face aux questions liées à l'endettement communal.

La proposition a été adoptée avec 9 voix et 6 abstentions.



Le conseil communal a également confirmé les taux de l'impôt commercial et de l'impôt foncier pour 2026.

Changements au sein des commissions

Sur proposition de la fraction CSV, le conseil communal a remplacé Mme Ha Thi Thu Ha par Mme Nadia Pasqua à la commission des Finances et Expertises.

Questions des conseillères et des conseillers

Mme Linda Kunsch (LSAP) a demandé pourquoi les écoles fondamentales de la commune ne sont pas restées fermées l'après-midi du 2 juillet 2025 malgré les fortes chaleurs dans certaines salles de classe. Elle a également voulu être renseignée sur la procédure pour accorder un congé dans les écoles fondamentales en cas de conditions météorologiques extrêmes, et soulevait ensuite la question si le collège échevinal prévoit d'élaborer un plan spécifique pour la gestion de canicules dans les écoles.

Mme Josée Lorsché (DÉI GRÉNG) a expliqué qu'une fermeture des écoles n'est en aucun cas envisageable, car elles doivent obligatoirement rester ouvertes pour assurer l'accueil des élèves, tel qu'il ressortait d'une directive ministérielle. Dans ce contexte, l'échevine soulignait que la plupart des parents exercent une activité professionnelle et qu'en cas de fermeture des écoles, bon nombre d'enfants devraient rester sans garde à la maison ce qui les exposerait à certains dangers. Elle a ensuite précisé que pendant l'après-midi concerné, les enseignants ont adapté les activités scolaires en utilisant des salles moins réchauffées dans les écoles et SEA ou en organisant des activités ludiques à l'ombre dans l'espace extérieur. Cette approche a été décidée après concertation avec les présidents d'école, la directrice de l'école fondamentale et le délégué à la sécurité. En cas de demande y relative de la part des parents, les enseignants avaient par ailleurs le droit de dispenser les élèves de leur obligation scolaire.

Concernant la question d'un congé pour le personnel des écoles fondamentales en raison de conditions météorologiques extrêmes, l'échevine a précisé qu'une telle procédure n'existe pas au sein des communes du fait que les enseignants travaillent sous le statut de fonctionnaires de l'État et que leurs congés sont par conséquent réglés par la législation sur la fonction publique et l'école fondamentale. Enfin, elle a indiqué que des plans de gestion de la chaleur existent d'ores et déjà dans les écoles fondamentales ainsi que dans les SEA. Ils font partie de l'organisation scolaire, voire des modalités de fonctionnement et de travail des SEA. En ce qui concerne les diverses infrastructures, des mesures d'amélioration sont prévues dans la mesure du possible pour les bâtiments anciens, alors que les nouveaux bâtiments sont d'office construits avec une protection thermique adaptée.

M. Patrick Kohn (ADR) a demandé s'il serait possible d'installer des fontaines d'eau potable pour personnes et animaux à différents endroits de la commune.

Le bourgmestre M. Laurent Zeimet a rappelé que trois fontaines existent déjà à Bettembourg : au parc Jacquinot, à l'intérieur et à l'extérieur du centre sportif, ainsi qu'au terrain de football. Dans le cadre du réaménagement de la Place de l'Eglise, il serait envisageable d'y installer une fontaine supplémentaire.



BERICHT DES GEMEINDERATS VOM 11. JULI 2025

Thema der Gemeinderatssitzung waren die Gemeindecharta „Design for All“ sowie der Entwurf einer Verkehrsregelung rund um den „Schoulcampus Reebou“.

Informationen

Bürgermeister Laurent Zeimet (CSV) erläuterte, dass die Gemeinde nach den außergewöhnlichen Überschwemmungen im Juli 2021 das auf Wasserrisikomanagement spezialisierte Büro EPI beauftragt habe, die betroffenen Einwohner zu begleiten und einen Maßnahmenkatalog für den Hochwasserschutz zu erstellen. Markus Ott vom Büro EPI sowie Guillaume Dejean und François Picardel vom technischen Dienst berichteten dem Gemeinderat über den Stand der Konsultationen und die bereits eingeleiteten Schritte. Unter anderem wurde eine Messstation für den Wasserstand der Alzette in Bettembourg installiert, die im Ernstfall eine schnellere Reaktion ermöglicht. Den Bürgern steht nun ein Online-Dashboard sowie eine spezielle Seite auf www.bettembourg.lu zur Verfügung. Darüber hinaus wird bis Ende 2025 ein kommunaler Leitfaden mit bewährten Praktiken veröffentlicht (siehe Artikel im BUET 131).

Schöffe Gusty Graas (DP) stellte die gemeinsame Stellungnahme von neun Gemeinden des oberen Alzette-Einzugsgebiets im Rahmen der öffentlichen Konsultation zum vierten Wasserwirtschaftszyklus (2027–2033) vor. Das Dokument der Wasserwirtschaftsbehörde werde als klar und gut strukturiert bewertet und von den Gemeinden unterstützt. Allerdings, so Schöffe Graas, seien die Ziele des vorangegangenen Zyklus nicht erreicht worden: Bislang weise kein luxemburgisches Gewässer einen guten ökologischen oder chemischen Zustand auf. In der Stellungnahme werde daher eine effizientere Planung, eine raschere Umsetzung der Maßnahmen sowie eine stärkere Einbindung lokaler Akteure gefordert. Gusty Graas hob die bisherigen Anstrengungen hervor, insbesondere im Bereich der Abwasserentsorgung, bedauerte jedoch die Verzögerungen bei Projekten wie der Renaturierung der Alzette, die auf Verwaltungs- und Grundstücksfragen zurückzuführen seien.

Gemeindecharta „Design for All“

Schöffe Jean Marie Jans (CSV) stellte die kommunale Charta „Design for All“ vor. Das vom Dienst für Chancengleichheit und der Kommission für Senioren und Inklusion erarbeitete Dokument verankert das Engagement der Gemeinde für Respekt, Würde und Gleichbehandlung – ohne Diskriminierung aufgrund von Herkunft, Geschlecht, Alter, Behinderung, sexueller Orientierung oder anderen Merkmalen.

Die Charta betont außerdem die Notwendigkeit, Zugangsbarrieren – auch in den Bereichen Information und Digitalisierung – zu beseitigen und eine kontinuierliche Sensibilisierung sowie aktive Bürgerbeteiligung zu fördern. Auf der Grundlage dieses Dokuments soll ein Aktionsplan mit klaren Zielen, Maßnahmen, Zeitplänen und Evaluationskriterien ausgearbeitet werden.

Sylvie Jansa (LSAP) bezeichnete die Charta als wichtigen Schritt hin zu mehr Barrierefreiheit. Sie kritisierte jedoch, dass das Inkrafttreten der nationalen Gesetzgebung zur Barrierefreiheit im Juli 2023 bislang nicht zu Anpassungen in bestehenden Gebäuden geführt habe. Als positives Beispiel hob sie den neuen „Schoulcampus Ëm de Bêchel“ hervor, der konsequent nach dem Prinzip der universellen Barrierefreiheit errichtet wurde.

Nicolas Hirsch (DÉI GRÉNG) begrüßte die Initiative, wies jedoch darauf hin, dass die größten Herausforderungen noch bevorstünden. Unter Berücksichtigung der finanziellen



Rahmenbedingungen müsse klar festgelegt werden, was, wann und wie umgesetzt werden könne.

Patrick Kohn (ADR) sprach sich für die Charta aus, forderte aber, dass die Gemeinde sie auch selbst konsequent anwende. Als Beispiel nannte er die „Nuit des Merveilles“, deren Tickets ausschließlich online erhältlich seien, was Menschen ohne Internetzugang ausschließe. Er schlug daher eine zusätzliche physische Verkaufsstelle vor.

Bürgermeister Zeimet stimmte dieser Anmerkung zu und versprach, für die nächste Ausgabe eine integrativere Lösung zu finden.

Alain Gillet (CSV) lobte die inhaltliche Tiefe der Charta und die Bemühungen um Inklusion. Er erklärte, dass ihre Umsetzung die Mobilisierung aller Gemeindedienste erfordere, um ein barrierefreies Umfeld in Bettembourg zu schaffen.

Die Charta wurde vom Gemeinderat einstimmig angenommen.

Einstufung als nationales Kulturerbe

Der Gemeinderat beschloss einstimmig, eine ablehnende Stellungnahme zur Einstufung eines Hauses in der Route de Luxembourg 179 als nationales Kulturerbe abzugeben. Der Grund: Eine Unterschutzstellung sei mit der geplanten Entwicklung des zukünftigen Wohnviertels „Fankenacker 2“ nicht vereinbar.

Verkehrsregelung

Schöffe Jean Marie Jans stellte den Entwurf einer Verkehrsregelung rund um den „Schoulcampus Reebou“ vor, der sich im Wohngebiet zwischen der Route de Mondorf und der Route de Peppange in Bettembourg befindet. Obwohl bereits mehrere Maßnahmen ergriffen wurden, um den Durchgangsverkehr zu reduzieren und die Sicherheit der Schüler zu erhöhen, bereitet der anhaltende Fahrzeugstrom dem Schöffenrat weiterhin Sorgen.

Der im Rahmen einer öffentlichen Sitzung am 28. April vorgestellte Entwurf sieht vor, die Einfahrten in die Straßen Mertens, Klensch, de la Montagne und Parc werktags zwischen 7 und 9 Uhr mit Schranken zu sperren. Nach Anmerkungen der Anwohner wurde das Projekt angepasst und der Mobilitätskommission zur Stellungnahme vorgelegt. Diese stellte anhand mobiler Radarmessungen fest, dass das Verkehrsaufkommen im Wohnviertel, die Route de Mondorf mit einbezogen, im Vergleich zur Zeit vor der Sperrung der Hammerel-Brücke zurückgegangen sei. Die Kommission schlug vor, die Entwicklung zunächst weiter zu beobachten, bevor Schranken installiert würden.

Daher beantragte der Schöffenrat, die Regelung zwar zu beschließen, ihr Inkrafttreten aber vorerst zurückzustellen.

Linda Kunsch (LSAP) betonte, dass ihre Partei das Projekt im Interesse der Sicherheit des Schulwegs vollkommen unterstütze. Sie erwähnte auch die eher negative Stellungnahme der beratenden Mobilitätskommission und betonte, wie wichtig es sei, die Stellungnahmen der Kommission zu berücksichtigen. Sie warf die Frage auf, ob die Betonblöcke in der Rue du Parc erhalten bleiben sollten.

Nicolas Hirsch (DÉI GRÉNG) begrüßte die Initiative und vertrat die Ansicht, dass Durchgangsverkehr in einem Wohngebiet nichts zu suchen habe.



Jeff Gross (CSV) präzisierte, dass die Kommission empfohlen habe, die Situation in einem Jahr neu zu bewerten.

Schöffe Jean Marie Jans

dankte den Ratsmitgliedern für ihre Unterstützung und antwortete Linda Kunsch, dass die Sperrung der Rue du Parc in keiner Weise in Frage gestellt worden sei.

Der Gemeinderat nahm die Verkehrsregelung zwischen der Route de Mondorf und der Route de Peppange einstimmig an.

Gemeindefinanzen

Der Gemeinderat von Bettembourg bekräftigte seine Unterstützung für das lokale Vereinswesen, indem er einstimmig die Gewährung der regulären Zuschüsse für kommunale Vereine und Verbände für das Geschäftsjahr 2024 beschloss. Bürgermeister Zeimet hob die bemerkenswerte Vitalität des Vereinslebens hervor, das eine wesentliche Rolle für den sozialen Zusammenhalt in der Gemeinde spielt.

Schöffe Jean Marie Jans schlug anschließend vor, über die im Haushalt vorgesehene Anleihe in Höhe von 7.500.000 Euro zur Finanzierung der außerordentlichen Ausgaben abzustimmen. Er fügte hinzu, dass es je nach tatsächlichem Zeitplan für die Fertigstellung und Abrechnung der außerordentlichen Arbeiten möglicherweise nicht notwendig sein werde, den gesamten Betrag aufzunehmen.

Guy Frantzen (LSAP) erklärte, dass sich seine Partei bei dieser Abstimmung entsprechend ihrer Haltung zum Haushalt der Stimme enthalten werde. Er äußerte Bedenken hinsichtlich der Leichtfertigkeit dieses Vorgehens angesichts des unsicheren makroökonomischen Umfelds und der Verschuldung der Gemeinde.

Der Vorschlag wurde mit 9 Stimmen bei 6 Enthaltungen angenommen.

Der Gemeinderat bestätigte außerdem die Gewerbesteuer- und Grundsteuersätze für 2026.

Änderungen in den Ausschüssen

Auf Vorschlag der CSV-Fraktion ersetzte der Gemeinderat Ha Thi Thu Ha durch Nadia Pasqua in der Finanz- und Expertenkommission.

Fragen der Ratsmitglieder

Linda Kunsch (LSAP) fragte, warum die Grundschulen der Gemeinde am Nachmittag des 2. Juli 2025 trotz hohen Temperaturen in einigen Klassenzimmern nicht geschlossen blieben. Sie bat außerdem um Auskunft über das Verfahren zur Gewährung von Urlaub in Grundschulen bei extremen Wetterbedingungen und wollte wissen, ob der Schöffenrat plane, einen spezifischen Plan für den Umgang mit Hitzewellen in Schulen auszuarbeiten.

Schöffin Josée Lorsché (DÉI GRÉNG) erklärte, dass eine Schließung der Schulen nicht in Betracht komme, da sie gemäß einer ministeriellen Richtlinie zwingend geöffnet bleiben müssen, um die Betreuung der Schüler zu gewährleisten. Sie betonte, dass die meisten Eltern berufstätig sind und viele Kinder im Falle einer Schließung unbetreut zu Hause bleiben müssten, was sie bestimmten Gefahren aussetzen würde. Josée Lorsché präzisierte, dass die Lehrkräfte die schulischen Aktivitäten angepasst hätten, indem sie kühlere Räume in den Schulen und im SEA nutzten oder spielerische Aktivitäten im Schatten im Außenbereich organisierten. Dieser Ansatz sei nach Rücksprache mit den Schulleitern, der Direktorin der Grundschule und dem Sicherheitsbeauftragten beschlossen worden. Auf Antrag der Eltern hätten die Lehrkräfte zudem das Recht, Schüler von der Schulpflicht zu befreien.



Zur Frage eines wetterbedingten Schulausfalls erklärte die Schöffin, dass es ein solches Verfahren in den Gemeinden nicht gibt, da die Lehrkräfte als Staatsbeamte arbeiten und ihre Urlaubstage daher durch das Beamtenrecht geregelt sind. Abschließend wies sie darauf hin, dass es bereits Hitzeschutzpläne für Grundschulen und SEA gibt. Diese seien Teil der Schulorganisation sowie der Betriebs- und Arbeitsmodalitäten der SEA. Für ältere Gebäude seien Verbesserungsmaßnahmen vorgesehen, während neue Gebäude von vornherein mit angemessenem Wärmeschutz ausgestattet würden.

Patrick Kohn (ADR) fragte, ob es möglich sei, an verschiedenen Stellen der Gemeinde Trinkwasserspender für Menschen und Tiere aufzustellen.

Bürgermeister Laurent Zeimet wies darauf hin, dass es in Bettembourg bereits drei Trinkwasserspender gibt: im Jacquinot-Park, innerhalb und außerhalb der Sporthalle sowie auf dem Fußballplatz. Im Rahmen der Neugestaltung der Place de l'Eglise könnte ein weiterer Trinkbrunnen installiert werden.

